

Chanoine Brugière

# Lamothe Montravel



Société Historique et Archéologique du Périgord  
Fonds Pommarède



Sainthohe-Montravel, 928 hab.; 300 communicants  
(89 h., 1200 comm. ann.); 1163 hect.; 4<sup>m</sup> 90 m altit.,  
à 8 k. de Velines; à 38 k. de Bergerac. - 125 protest.  
Revenus (Commune en 1884) 129,97 x 20 L'ointemple.  
Revenus (Fabrique en 1881) 607<sup>m</sup>

Sol: Mollasse. Calcaire d'eau douce, Calcaire  
marin tertiaire. Alluvions. - Cette commune  
est en plaine; arrosée au sud par la Dordogne  
et à l'ouest par le ruisseau de la Sidoire.  
Terre graveleuse et sablonneuse assez fertile;  
air très sain.

Titulaire et Patron: S<sup>t</sup> Paixent, martyr; 23 sept.  
Origines: « Mota sancti Paycon » 1279; « Saint-Pai-  
sint » XIII<sup>e</sup> s.; « eccl. de Parcens de Parsons »  
(Pouille du XIII<sup>e</sup> s.); « Mota archiepiscopalis  
sancti Paxentii » 1364 (Terr. de l'Archev. de Bor-  
deaux); « Castrum de Mota sancti Paxentii »  
1441 (Terr. de Montravel); « La Motha Saint  
Paixent » (Ibid.); « Priariatus de la Motha  
saint Paixens » 1476; « Pri. de S<sup>t</sup> Paxens de  
Sainthohe » (Pouille de 1516. 2538); « le P. Saint  
Paxens » (Pouille de 1620); « Cure ou vicairie de  
saint Paxent (collat.) le prieur du lieu » (Pouille  
de 1648); « S<sup>e</sup> Paixent de Sainthohe Montravel »  
(Registres paroissiaux, 1675 et suiv. archiv.  
de la Dord.); « S<sup>t</sup> Paxan de Sainthohe » collat.  
l'Evêque. (Pouille de 1789) etc. etc.

Sainthohe possède une très belle église ogivale,  
en forme de croix, de 28<sup>m</sup> 30<sup>e</sup> de longueur, sur  
12<sup>m</sup> de largeur, ornée d'une belle flèche qui  
en attend une autre. Ce monument consac-  
ré le 10 mai 1860 par M<sup>gr</sup> Georges, est l'ou-  
vre d'un de ses curés, M. Salettes, qui l'a  
meublé magnifiquement. Il se compose d'une  
nef avec deux chapelles latérales, le tout  
voûté en pierre. (Chemin de la Croix sur toile (bien))

Chapelles de la S<sup>te</sup> Vierge et de S<sup>t</sup> Pierre avec autels.  
2 portes. - 2 sacristies - 19 croisées. Vitraux  
(communs) représentant: S<sup>t</sup> Paixent, la Vierge  
Mère, S<sup>t</sup> Joseph, S<sup>t</sup> Jean Baptiste, S<sup>t</sup> Stanislas,  
S<sup>t</sup> Pierre, S<sup>te</sup> Colin, S<sup>te</sup> Jeanne, S<sup>te</sup> Amélie, S<sup>t</sup> Paul,  
S<sup>t</sup> Augustin, S<sup>te</sup> Céline, Barthelemy de Notre Seig.  
Tableaux: la Vierge Immaculée, S<sup>t</sup> Pierre,  
4 cloches. - Le 3 octobre 1735 une cloche qui  
n'existe plus fut bénite par M<sup>r</sup> Moysset curé  
de Sainthohe en présence de Messieurs les curés de  
Montcaret, Montnyroux, S<sup>t</sup> Michel Montaigne,  
Bonnifaire, Flaujacques et un vicaire de Cas-  
tillon. On donna à cette cloche les noms de  
S<sup>te</sup> Marie et de S<sup>te</sup> Françoise. Le parrain fut  
M<sup>r</sup> de Durfort de Cirac; la marraine M<sup>lle</sup>  
Comtesse de Cirac.

Les quatre cloches que Sainthohe possède aujour-  
d'hui forment accord et donnent les notes  
fa, la, re, fa. -

1<sup>re</sup> cloche de 678 livres fondue en 1822 devant  
la porte de l'église : « St-Paxain patron de  
l'église de Samothe-Montravel. Monseigneur  
de Sostanges évêque de Périgueux. M<sup>r</sup> Biget  
chef d'escadron officier de la légion d'hon-  
neur chevalier de St-Souvi parrain. Madame  
Biget, née Saperyrière de la Feuillade marraine.  
Messieurs Ducou maire, Delisle curé, Saperrière  
et Tourde administrateurs de la Fabrique. »  
2<sup>e</sup> Cloche de 300 livres. Elle servait de timbre  
à l'horloge qui se trouvait à la tour de l'ancien  
château servant d'hôtel de ville. (Fondue l'an  
1836 pour la commune de Samothe Montravel  
par Anpoufange à Bordeaux.)  
3<sup>e</sup> Cloche de 745 kilo. Bénite par M<sup>r</sup> Viuy cha-  
noine titulaire le 13 juin 1872. (Sa bénédiction  
qui devait avoir lieu au mois de mai fut re-  
tardée au mois suivant). « Sa sainteté Pie IX  
pape. Sa Grandeur M<sup>r</sup> Nicolas Joseph Dabert  
évêque de Périgueux et de Sarlat. Saleilles curé  
de Samothe-Montravel. Parrain Pierre de Pelleport  
fils de Charles vicomte de Pelleport chevalier  
de la légion d'honneur, commandeur de l'ordre  
de St-Gregoire-le-Grand et de dame Marie  
du Vigneau. Marraine Jeanne Marcon fille  
de Jelle Marcon maire et de dame Palmyre  
Trigand de Beaumont. Fabriciens: Jean Joly,  
Jean Dubreuil, Jean Marchand, Thomas Gé-  
mor, Bernard Samouraud. Donateurs: Dame  
V<sup>e</sup> Marcon Pierre Marcon. J<sup>h</sup> Danade. Jean  
Buzet. Marie Dubreuil. Laurent jeune et les  
familles Bernéfin. Laplante. Vitry et Saleilles.  
Pierre. Jeanne. Te Deum laudamus. Fondue par  
Antoine Vauthier à St-Emilion. »  
4<sup>e</sup> Elle m'appelle Pierre Louise. Sa sainteté  
Pie IX pape. M<sup>r</sup> Nicolas Joseph Dabert évê-  
que de Périgueux et de Sarlat. M<sup>r</sup> Joseph  
Saleilles curé et M<sup>r</sup> Pierre Aubert maire de  
Samothe Montravel Parrain M<sup>r</sup> Pierre Mar-  
raine dame V<sup>e</sup> Jules Marcon ne Trigand de  
Beaumont. » Cette cloche fut bénite le 17 8<sup>bre</sup>  
1877 par M<sup>r</sup> Joseph Saleilles curé de la pa-  
roisse délégué par M<sup>r</sup> l'Evêque; elle provient  
des ateliers de MM. Vauthier père et fils fon-  
deur à St-Emilion. — Presbytère à 50 mètres  
avec dépendances. Jardin de 3 ares.  
3 écoles? — Institutur catholique et institutur  
tour protestant. — Confréries des Sts-Cœurs de Jesus et  
3 mendiants. — 5 cafés, 3 cabarets. (de Marie. (25/1843)  
Bureau de Bienfaisance avec 150<sup>fr</sup> de rente.  
Fondation de messes par M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Chaminade Dufort,  
Coste, Chamtales. — Il y a eu pendant quelque  
temps à Samothe Montravel des sœurs de l'Im-  
maculée Conception dirigeant une école de filles  
(en 1863, etc. jusqu'en ?

Cures de Samothe-Montravel:  
 Amadi. c. 1667. 82. Saborde, vic. Lemonnier, const. 92.  
 Duprat. 1686. 99. Dumaignot vic. Andr. 7<sup>e</sup> Delille. 1803. 35.  
 Barada. 1699. 121. Desprat, vic. Gras Eug. 1835. 45.  
 Moysset. 1721. 47. Sachere, vic. Loubiere. 1846. 48.  
 Rey. 1747. 51. Sixandre vic. Saleilles. 1848. 48.  
 Chastanet. 1751. 61. Pasquet de Chamis. 77. 88. Couiture. 78. 88.  
 Bruneau. 1761. 77. Jean Delille. As. 1788. 92.

- Le 10 février 1791 M<sup>r</sup> Delille, prêta le serment  
 de la Constitution civile du Clergé à la messe pa-  
 roissiale en présence de M<sup>r</sup> Dénais maire et des  
 officiers municipaux. Ayant ouvert les yeux  
 après le bref du pape Pie VI (13 avril 1791) con-  
 damnant ce serment et le rétracta aussitôt.  
 Ayant persisté dans sa rétractation et pour  
 se conformer à la loi du 26 août 1792 il par-  
 tit de Samothe déguisé en sautoir et se  
 rendit en Espagne. Après son départ, son mo-  
 bilier et ses livres furent brûlés sur la place  
 publique. Cet ecclésiastique était en grand  
 honneur et estime auprès de la partie saine  
 de la population qui le vit partir avec re-  
 gret et le revit à sa rentrée plus tard avec  
 de grands transports de joie.

Il n'en fut pas de même du mercenaire et schis-  
 matique Lemonnier qui resta quelques mois  
 à Samothe, en 1792. Il ne recueillit partout  
 que honte et mépris. - (1)

- Au XVIII<sup>e</sup> s. le revenu annuel de la cure de  
 Samothe-Montravel grains, de toute espèce et  
 vin compris était de dix huit cent livres.  
 Charges: Cent soixante deux livres deux sols.  
 M. l'Abbé Saleille décéda à Milhau en 1888  
 a fait reconstruire l'église; il a fait prospé-  
 rer les œuvres religieuses dans la paroisse.  
 Il avait reçu en cette considération le canonicat  
 de chanoine honoraire.

8 Prieuré. (Archiv. de la Dord. B 380. 1732. Dom  
 Paul Castel, religieux profès (O. S. B.), congréga-  
 tion de S<sup>t</sup> Maur, titulaire du prieuré simple  
 et régulier de Saint Parent de Samothe Mont-  
 ravel, diocèse de Périgueux déclara qu'il veut  
 faire sa résidence par ordre de ses supérieurs  
 dans l'abbaye de Montolieu diocèse de Car-  
 cassonne.

(Février 1790.) Le prieuré de S<sup>t</sup> Parent de Samothe  
 est érigé en commanderie à M<sup>r</sup> l'Abbé de S<sup>t</sup> Crieg  
 du diocèse de Dax et domicilié à Paris.  
 Revenu annuel du prieuré, grains et vin com-  
 pris, estimé trois mille cent quarante deux  
 livres. Affermé au sieur Grenouilleaud de  
 Castillon la somme de deux mille cinq cents  
 livres 19 charges: taille, deux cent cinquante  
 neuf livres seize sols - 2<sup>e</sup> en sa qualité de gros  
 décimateur le prieur est chargé de donner tous les  
 ans à M<sup>r</sup> le curé la somme de 174<sup>l</sup> pour l'entretien  
 de la sacristie et du sanctuaire de l'église.

On remarque à Samothie un ancien château qui en fait en des principaux ornements, en y voit sculptées les armes du cardinal de Sourdis. Il a été la propriété des archevêques de Bordeaux jusqu'en 1790. C'est là qu'est la mairie.

Il y avait aussi autrefois un autre château appelé le vieux château, ou château rouge à cause de la couleur des briques dont il était entièrement construit. Il a été démolit et remplacé par la maison d'habitation de M. Benoît. - Ces deux châteaux furent vendus à la Révolution. (Archiv. de la Dord. 2544, n° 2) Mars 1791. « Vieux château, eyvine et terre au bourg de Samothie. propriétaire première origine; Adjudicataire Balaleau Lafeuillade, 7.000<sup>fr.</sup> » (Arch. ibid. 2545 n° 15) 17 messidor an II « Vente, le vieux château commune de Samothie. Montravel; adjudic. Pierre Maumoy 19.400<sup>fr.</sup> »

Familles anciennes: de Calvimont, de Ségur, de de Sorges, de Durfort, de Civrac, Métivier, Marcon, Phélip, Benoît, de Sapoyade de Sapoyrière, de Monbador, de la Feuillade, Germe, Denoux etc.  
Familles actuelles: Du vignon, de Belleport, Burette etc.

(Extrait des registres paroissiaux) Bapt. d'Honoré de Calvimont fils de Gabriel de Calvimont et de Catherine de Queux, habitant le vieux château ou château-rouge. 1669.  
Mariage de messire Georges d'Abjac de Ladouze de la paroisse de St Michel de Double avec M<sup>lle</sup> Marguerite de Calvimont fille de m<sup>sr</sup> G. de Calvimont seigneur de Samothie et de Catherine de Queux de Franquard. 1692.

Bapt. de Eymérie Joseph Durfort de Civrac fils de messire Jacques Henri de Durfort de Civrac et de Marie Françoise de Calvimont, au vieux château. 1716.

Bapt. de Jeanne fille de M<sup>r</sup> Antoine Vincens bachelier en droit et juge de Montravel et de dame Marie Marcon Parray M<sup>l</sup>abbé Nicolas Vincent prêtre, doct. en théol. curé de Bonneville. 1738

Baptêmes et mariages de plusieurs membres de la famille Benoît.

Bapt. de Jeanne Marcon fille de St Pierre Marcon garde du Roi chevalier de St Louis et de dame Catherine Bernard. 1756.

Baptême fait à Samothie par le sieur Benoît ministre protestant le 28 octobre 1767.

Mariage de messire Augustin de Montauron seigneur de Séguillac garde du corps du Roi et de Anne Boyer de Samothie. 1780.

Nous devons aussi mentionner une croix d'or  
garnie de diamants trouvée sur le corps du  
défunt et renfermant une sainte épine de  
la Couronne du Sauveur, ainsi qu'il résulte  
d'une ordonnance d'écriture en 1526 par  
Jean de Plas, évêque de Périgueux. Cette reli-  
que, au rapport du P. Dupuy, tomba quelques  
années après la mort de Falbot entre les  
mains de noble Pierre de Fambrian sieur  
de Montréal; ajoutons qu'elle se trouve encore  
aujourd'hui dans la même famille; nous  
avons eu la satisfaction de la voir il y a  
quelques années chez M. de Montferrand,  
au château de Montréal, commune d'Issac,  
canton de Villambard. M. l'abbé Goye-  
niche curé de Bourgnac et voisin de Mont-  
réal a fait l'historique de cette sainte épine  
et cette petite mais intéressante notice doit  
être bientôt publiée.

La chapelle de Cole est mentionnée dans des  
titres très anciens. Le cartulaire de S. Florent  
de Saumur la cite en 1081 (Sancta Maria de  
Colre); le pouillé du XIII<sup>e</sup> la cite également  
à Ecol de Colre; à Cole; 1122 (confirma-  
tion à S. Florent.); nous croyons être agré-  
able aux amateurs de vieilles chartes en lui  
transcrivant celles-ci se rapportant à la  
chapelle de Cole et à plusieurs autres égli-  
ses voisines (Extrait des Arch. hist. de la  
Gironde t. IV. N. 11 p. 3. - Arch. du départ. de Maine  
et Loire livre d'argent de S. Florent de Saumur etc.)  
« Donations faites par l'évêque de Périgueux au  
monastère de saint Florent de Saumur. »  
« Guillelmus (Guillaume de Nanclars) (1131 - 1138)  
« Dei gratia petragoricensis episcopus, M. Mathieu  
« abbe de S. Fl. 1128. 1154) venerabili abbati sancti  
« Florentii usque successoribus in perpetuum.  
« Quoniam ex decretis sanctorum patrum agno-  
« vimus munitiones ecclesiis dari quibus posses-  
« siones suas defendant et custodiant, idcirco  
« nos tibi et monasterio sancti Florentii has eccle-  
« sias concedimus et scripto nostro firmamus:  
« ecclesiam videlicet de Montearit; et capellas  
« sancte Marie et sancti Sepulchri de Montere-  
« velli; et ecclesiam sancti Frontonis de Ves-  
« sian de Bracals; et tres partes ecclesie sancti  
« Martini de Bragarac, salvo in omnibus  
« iure episcopi.  
« Ego Guillelmus episcopus petragoricensis subscripsi.  
« t. Signum Gaufridi archidiaconi. »

En conformité de l'édit du mois de novembre 1787  
M<sup>r</sup> Nicolas Ballateau de Saseuillade, juge  
de la juridiction de Montravel, demeurant  
à Sainothé, tient les registres de l'état civil  
(mars 1789 - xbre 1790) concernant ceux qui ne  
font pas la profession de la religion catho-  
lique dans les communes de Sainothé-Mont-  
ravel, St Michel-Bonnefère, St Vivien-Bonne-  
ville, Montcarret et St-Seurin-de-Trapt.

Le 9 du mois de janvier 1791 M<sup>r</sup> Thomas de  
Durfort remplace M. de Saseuillade et tient  
les registres des mariages, naissances et  
décès dans les communes ci-dessus. -

En 1790 M<sup>r</sup> de St-Ericq, âgé de 18 à 20 ans,  
résidant à Paris possédait le prieuré de  
Sainothé-Monstravel et touchait 3.142 livres.  
M. de Cici, archevêque de Bordeaux, possé-  
dait comme fief le vieux château (au-  
jourd'hui la mairie) et touchait 3.820 liv.

Les Jacobins de St-Emilion avaient un  
fief de 197 liv. 8 sols. - Les Carmes de Cas-  
tilon avaient un fief d'un revenu de 74  
liv. 16<sup>s</sup>. Les Chartreux de Vauclair  
possédaient six tenements qui rappor-  
taient 30<sup>l</sup> 15<sup>s</sup> 6<sup>d</sup>.

Chapelle de Côte. Ce fut près de la chapelle  
de Côte dans la commune de Sainothé-Mont-  
ravel, entre ce bourg et la petite ville de Castil-  
lon que se livra le 13 juillet 1453 la fameuse  
bataille à la suite de laquelle les Anglais  
évacuèrent la Guyenne. C'est là que leur il-  
lustre général, Talbot, perdit la vie avec son  
fils, qui malgré ses incessantes sollicitations  
refusa de chercher son salut dans la fuite.  
Cet admirable dévouement de piété filiale a ins-  
piré de beaux vers à Shakespeare, lorsque dans  
sa tragédie d'Henri VI, il met en scène le vieux  
Talbot et son fils.

"Come, side by side, together live and die  
"And soul with soul from the heaven fly.  
Viens, côte à côte, ensemble il faut vaincre ou mourir,  
Ensemble pour nous deux les cœurs doivent souvrir.

(Calendrier 1826 p. 196. Dordogne)

Après ce grand événement on n'appela plus  
la chapelle de Côte que Chapelle de Talbot.  
Il est probable que le corps du vaillant géne-  
ral y fut déposé et y reposa quel que temps  
avant d'être transporté à Angleterre pour  
être inhumé à Wiltchurch. Peut-être aussi la  
chapelle fut-elle reconstruite comme chapelle  
funéraire en souvenir de Talbot.

Song-temps après on trouva en ce lieu une  
épée portant cette inscription en mauvais  
latin: "In sum Talboti. M.D.CXLIII. Pro vincere  
inimico meo" (Chroniq. 1856 p. 159) - Voir  
Archiv. de la Gironde 1582 nov. 14. L. II. p. 360.)

« 29 janvier 1140. » - Confirmation par l'évêque de  
 « Périgueux des donations faites au monastère de  
 « Saint Florent de Saunier. - Ego Gaufridus (Geof-  
 « froy de Cauxe 1138-1142) petragoricensis episco-  
 « pus, dono et conceclo ecclesiam sancti Petri de  
 « Monte-Petraso et ecclesiam sancte Eulalie que  
 « sita est super ripam Dordonie, Deo et sancto  
 « Florentio et monachis ejus, in perpetuum ha-  
 « bendas, salvo jure episcopali, et ut ratum pa-  
 « beatur, sigillo nostro firmavimus. - Data Petra-  
 « goras per manum ipsius episcopi 14<sup>o</sup> Kalendas  
 « februarie. (ornur du compte, site m.° Kalend. etc.)  
 « Ego Gaufridus archidiaconus subscripsi  
 « + Signum Grimoardi archipresbiteri.  
 « + Signum Isterii archidiaconi. [L. vi. 231.  
 « + Signum Arnaldi de Charfont. » (Voy. Bull. arch.

- (Fonds Sapine t. 77, p. 39)  
 « 1264. « La susdite église de Coler ou Colere, dédiée  
 « à l'honneur de Notre-Dame, située près Castil-  
 « lon, sur le bord du fleuve Dordogne dans  
 « l'Evêché de Périgueux donnée à St Florent  
 « par les susdits Guillaume Grimoard et son  
 « frère Arnaldi étant ainsi au patronage du  
 « prieur de Montcaut. P. Evêque de Périgueux  
 « (Pierre de St-Astier) et son chapitre la donnerent  
 « à Guillaume Arnald prieur de Castillon, et à  
 « ses successeurs pour en avoir soin dorénavant  
 « vant à quoy consentirent Roger, abbé de  
 « St Florent et le chapitre l'an mil deux  
 « cent soixante quatre, la vigile de St Jean  
 « Baptiste. »  
 En actions de grâces de la victoire remportée  
 sur les Anglais on établit une procession à  
 laquelle assistaient en grande cérémonie  
 les maires et jurats de Castillon, cette pro-  
 cession avait lieu le jour de l'Assomption à  
 la Chapelle de Falbot et partait de Castillon,  
 dont dépendait cette chapelle qui se situe  
 dans la paroisse de Sannothe - Montravail. La  
 S'glise de Cole a eocl. Coler n figure dans la par-  
 carte de l'Evêché de 1556. - C'est à tort que le  
 P. Dupuy la nomme St Jean de Cole jelle était  
 dédiée à Notre-Dame comme nous l'avons vu.  
 (Voir pour la bataille de Castillon (souvenirs hist.  
 et Biogr. ... du fleix par l'Abbé Th. Pécaut 1884) voir  
 aussi dans les histoires détaillées) etc. (fin)  
 La Chapelle de Cole fut rendue à la Révolution  
 comme propriété nationale, (Arch. de la Dord. 2544.  
 n° 3) la vente du 29 avril 1791. Chapelle et fond près  
 Castillon, première origine. Lafuillade adjudicai-  
 re. 610. ) -